

Règles de la Compétition " Sungrow Bundle Competition "

Dispositions Générales

1. L'organisateur de la compétition est OSW Netherlands B.V., Vossenbeemd 112A, 5705 CL, Helmond, Pays-Bas, KvK : 86181149.
2. Le prix est fourni par OSW Netherlands B.V.
3. OSW Netherlands B.V. prendra en charge la taxe de loterie néerlandaise pour les prix soumis à cette taxe. Si ce prix est soumis à une taxe de loterie, à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu dans votre juridiction, le gagnant est responsable de ces conséquences fiscales.

Conditions de Participation

1. Toute personne disposant d'un compte sur la plateforme B2B <https://osw.energy/nl/> et ayant acheté le pack Sungrow auprès d'OSW Netherlands B.V. composé d'un chargeur de véhicule électrique, d'une batterie et d'un onduleur hybride d'une puissance minimale de 5 kW et ayant entièrement réglé la facture de la commande peut participer à la compétition.
2. Le concours se déroule du 19 septembre 2023 au 15 octobre 2023.
3. Le gagnant du concours sera informé par e-mail le 17 octobre 2023.

Règles de la Compétition

1. Les participants entrent dans la compétition en créant un compte sur notre boutique en ligne <https://osw.energy/nl/>.
2. La participation à la compétition nécessite l'achat d'un pack Sungrow auprès d'OSW Netherlands B.V., comprenant : un onduleur d'une puissance minimale de 5 kW : SGR-SH5.0RS-EU, SGR-SH6.0RT-EU, SGR-SH8.0RT-EU, SGR-SH10.0RT-EU, un chargeur de véhicule électrique : SGR-AC011E-01-EU, et un système de stockage d'énergie composé d'au moins un composant SGR-SBR-ACCS-EU et de trois composants SGR-SBR-3.2-EU.
3. La facture du pack acheté doit être entièrement payée.
4. L'organisateur sélectionnera le gagnant de manière aléatoire en se basant sur les commandes de packs Sungrow et les factures correspondantes payées.
5. Le gagnant sera informé par e-mail le 17 octobre.

Prix

1. Le prix de la compétition est un chargeur de véhicule électrique - Sungrow - SGR-AC011E-01-EU d'une valeur nette de 592,00 €.
2. Le gagnant du concours sera informé par e-mail le 17 octobre 2023.

3. Le gagnant du concours confirme qu'il fournit des informations de contact complètes nécessaires à la livraison du prix. La fourniture de données personnelles nécessaires à la livraison du prix est volontaire. Le défaut de fournir de telles données sera considéré comme un refus de recevoir le prix.
4. Le prix ne peut pas être échangé contre de l'argent.
5. Le prix sera envoyé à l'adresse fournie par le gagnant de la compétition. Le gagnant peut également récupérer le prix en personne à l'adresse de l'organisateur.
6. En cas de refus du prix de la compétition, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre participant de la compétition.

Plaintes et Signalements de Violations

1. Toutes les plaintes concernant le déroulement de la compétition doivent être signalées à l'organisateur par e-mail à office.nl@osw.energy pendant la compétition, mais au plus tard 6 (six) jours après la date de remise du prix principal.
2. Les plaintes soumises après la date limite spécifiée ne seront pas prises en compte.
3. Les plaintes envoyées par e-mail doivent contenir une description précise et une justification de la plainte.
4. Les plaintes seront examinées dans un délai de 30 jours à compter de leur réception, et une réponse sera envoyée par e-mail au plaignant.

Obligation d'Information

1. L'organisateur informe que OSW Netherlands B.V. est le responsable du traitement des données personnelles, ayant son siège social à Helmond, et plus d'informations peuvent être trouvées sur le lien suivant : https://osw.energy/nl/private_policy?set_current_locale=en.
2. Les données personnelles seront traitées uniquement pendant la période nécessaire à la conduite de la compétition, y compris la distribution des prix, et ne seront stockées que jusqu'à l'expiration des éventuelles réclamations.
3. Les données personnelles seront traitées dans le but et dans la mesure nécessaire à la conduite de la compétition. Toutes les données ont été collectées exclusivement via la plateforme B2B <https://osw.energy/nl/>.

Droit d'Auteur

1. Tous les droits de propriété intellectuelle liés à la compétition appartiennent à l'organisateur. La participation à la compétition n'accorde aucun droit de propriété intellectuelle aux participants. Toute violation des droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la compétition est interdite, notamment :
 - a) la copie, la modification, la transmission électronique ou la distribution de la mécanique de la compétition sans le consentement écrit explicite de l'administrateur ;
 - b) l'utilisation de la compétition en violation des règles ou des lois applicables.

Dispositions Finales

1. Les questions non régies par ces règles sont régies par les dispositions du Code civil néerlandais.
2. En cas de constatation d'actions contraires aux règles, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le participant qui enfreint les règles de participation.
3. L'organisateur déclare qu'il n'est pas responsable de l'incapacité à informer le gagnant du prix en raison de raisons imputables au gagnant.
4. Les litiges découlant de la compétition seront résolus par le tribunal compétent ayant juridiction sur le siège social de l'organisateur.
5. L'organisateur se réserve le droit de modifier les règles de la compétition, et toute modification sera rapidement communiquée après leur introduction dans le règlement.

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter au +31 (0)852 46 57 00 ou par e-mail : office.nl@osw.energy.